

GESTION DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX

ACCOMPLIE PAR

- Toute personne générant des déchets biomédicaux.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

- Le *Règlement sur les déchets biomédicaux* exige que tous les déchets biomédicaux produits en laboratoire soient **décontaminés** avant leur élimination. Les déchets biomédicaux peuvent être **constitués de biorisques ou contaminés par ceux-ci** (voir procédure **PA-511 : Définition des déchets biomédicaux**). La décontamination des déchets biomédicaux devra être faite selon la nature de ces derniers. Tous les déchets biomédicaux non traités à l'Université de Montréal sont expédiés par la Division santé et sécurité au travail (DPS-SST) vers les Services médicaux *Stéricycle*.

ÉQUIPEMENT REQUIS :

- Sarrau
- Lunettes de sécurité
- Gants de nitrile

PROCÉDURE GÉNÉRALE

- Voir procédure **PA-511 : Définition des déchets biomédicaux**

1	<p>Anatomique humain ou pièce anatomique humaine (i.e. « (...) Déchet constitué par une partie du corps humain ou d'un de ses organes (...) ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aviser la responsable de la biosécurité au #4001 lorsque cette catégorie de déchet est générée. - Emballer les pièces anatomiques dans du papier absorbant. - Déposer la pièce anatomique préalablement emballée dans un sac rouge portant le logo biorisque. - Remettre à la DPS-SST en communiquant avec le #4000. Ces déchets seront éliminés par incinération ou inhumation.
----------	---



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-510

2A	<p>Anatomique animal ou pièce anatomique animale (déchet biologique) (i.e. « (...) Déchet constitué par un corps, une partie du corps ou d'un de ses organes (...) ». Ex. animaux utilisés sans être inoculés par un biorisque ou sans avoir été traités par un produit chimique ou radioactif.) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Emballer l'animal et/ou la ou les pièce(s) anatomique(s) dans un papier absorbant.- Déposer l'animal et/ou la ou les pièce(s) anatomique(s) dans un sac à ordures ménagères (sac en plastique vert ou noir).- Déposer le sac dans le bac du congélateur à déchets anatomiques animaux de l'animalerie où le sacrifice a eu lieu.- Ces déchets seront éliminés par incinération.
2B	<p>Anatomique animal ou pièce anatomique animale (déchet biomédical) (i.e. « (...) Déchet constitué par un corps, une partie du corps ou d'un de ses organes (...) ». Ex. animaux inoculés par un biorisque ou traités par divers produits chimiques ou radioactifs (Voir procédure PA-407 : <i>Déchets radioactifs</i>.) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Emballer l'animal et/ou la ou les pièce(s) anatomique(s) dans un papier absorbant.- Déposer l'animal et/ou la ou les pièce(s) anatomique(s) dans un sac à ordures ménagères (sac en plastique vert ou noir).- Identifier le sac par l'étiquette « Résidus biologiques » en prenant soin de cocher « anatomique animal » et de compléter les informations demandées.- Déposer le sac dans le bac rouge du congélateur à déchets anatomique animal de l'animalerie où le sacrifice a eu lieu.- Aviser la DPS-SST en appelant au #4000. Ces déchets seront éliminés par incinération.
3A	<p>Non-Anatomique – piquant tranchant (i.e. « (...) objet piquant, tranchant, cassable qui a été en contact avec un biorisque (...) ». Ex. aiguilles, lame de scalpel etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déposer le matériel piquant et/ou tranchant dans des sécuripients en plastique jaune, portant le logo biorisque ou autre contenant en plastique préalablement approuvé par la DPS-SST.- Déposer les aiguilles et leurs seringues dans les sécuripients. <p>NE JAMAIS RECAPUCHONNER UNE AIGUILLE!</p> <ul style="list-style-type: none">- Remplir le contenant jusqu'à la ligne et fermer le couvercle



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-510

	<p>adéquatement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire acheminer les sécuripients vers la laverie du département, sinon ils seront récupérés par la DPS-SST en appelant au #4000. - Les sécuripients seront décontaminés via l'autoclave.
3B	<p>Non-Anatomique (<i>i.e.</i> « (...) tissu biologique, culture cellulaire, culture de micro-organismes ou tout matériel de laboratoire ayant été en contact avec ces derniers ou tout autre biorisque (...) ». Ex. tubes, pipettes, flacons, eppendorfs, embouts de pipettes, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer le matériel non-anatomique dans des sacs transparents en polypropylène ou polyamide ne portant pas de logo biorisque et résistants à 121°C. Bien refermer les sacs. <p>NE PAS FAIRE DÉBORDER LES SACS ! NE PAS PERCER LES SACS!</p> <p>Prendre les mesures adéquates pour assurer l'intégrité des sacs (doubler ou sécuriser le contenu).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer les sacs de déchets non-anatomiques dans les bacs en plastique servant à acheminer les déchets biomédicaux du laboratoire vers la laverie du département sinon ils seront récupérés par la DPS-SST en appelant au #4000. - Les déchets non-anatomiques seront décontaminés via l'autoclave.
3C	<p>Vaccin de souches vivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer les vaccins de souches vivantes dans des sacs jaunes portant le logo biorisque, ne résistants pas à 121°C. - Remettre à la DPS-SST en appelant au #4000. Ces déchets seront éliminés par incinération.
3D	<p>Contenant de sang (Ex. poche de sang provenant d'hôpitaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer les poches de sang dans des sacs rouges portant le logo biorisque, ne résistant pas à 121°C. - Remettre à la DPS-SST en appelant au #4000. Ces déchets seront éliminés par incinération.
4	<p>Pharmaceutique/Cytotoxique (Ex. antibiotique, antinéoplasique, solvant, médicaments, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier d'abord s'il s'agit d'un déchet 3A ou 3B. Si oui l'emballer selon les instructions mentionnées plus haut. Si non, remettre tel



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-510

	<p>quel à la DPS-SST en appelant au # 4000.</p> <ul style="list-style-type: none">- Apposer sur l'emballage (sécuripients ou sacs) une étiquette « Résidus biologiques » bien identifiant le médicament.- Remettre à la DPS-SST en appelant au #4000. Ces déchets seront éliminés par incinération.
--	--

